

Principales évolutions par régions depuis mai 2000

Afrique

Etats Parties

Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a continué de jouer un rôle moteur dans le programme de travail intersessionnel de la Convention d'interdiction des mines. Les entreprises sud-africaines ont poursuivi la réalisation d'opérations de déminage et de programmes de recherche et de développement poussés sur les technologies du déminage et sur l'équipement nécessaire à l'enlèvement de mines.

Bénin. Le Bénin a mis en place une commission interministérielle pour examiner les mesures nationales nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention d'interdiction des mines. Avec l'aide de la France, le Bénin travaille actuellement à l'établissement d'un centre régional de formation au déminage, ouvert à d'autres pays africains, qui devrait être opérationnel à la mi-2002.

Botswana. La Convention d'interdiction des mines est entrée en vigueur au Botswana le 1^{er} septembre 2000. En juillet 2001, le Botswana n'avait pas encore rendu son premier rapport d'information, requis par l'article 7, dû le 28 février 2001.

Burkina Faso. Afin de mettre en oeuvre la Convention d'interdiction des mines au niveau national, le Burkina Faso a proposé un projet de décret, incluant des sanctions pénales en cas de violation des dispositions du traité. Le pays a rendu son premier rapport d'information (article 7) le 4 décembre 2000.

Cap Vert. Le Cap Vert a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 14 mai 2001.

Congo-Brazzaville. Le Congo-Brazzaville a adhéré à la Convention d'interdiction des mines le 4 mai 2001. Un responsable militaire a déclaré à l'Observatoire des Mines que le pays détient un stock d'environ 700 à 900 000 mines antipersonnel, et que l'inventaire de l'ensemble des stocks est en cours de réalisation par l'armée dans tout le pays. C'est la première fois que le Congo-Brazzaville révèle des informations sur son stock de mines.

Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire est devenue Etat Partie à la Convention d'interdiction des mines le 1^{er} décembre 2000. Le rapport d'information requis par l'article 7, dû à la fin du mois de mai 2001, n'avait pas encore été rendu en juillet. Une Campagne Ivoirienne

pour Interdire les Mines a été formée en décembre 2000.

Djibouti. En février 2001, un Centre national d'action contre les mines a été inauguré à Djibouti. En novembre 2000, Djibouti a accueilli une conférence sur les mines dans la Corne de l'Afrique et les Etats du Golfe d'Aden. Djibouti n'a pas encore rendu son premier rapport d'information, dû en août 1999.

Gabon. Le Gabon a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 8 septembre 2000 et est devenu un Etat Partie le 1^{er} mars 2001.

Ghana. Le Ghana a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 30 juin 2000, entrée en vigueur pour le pays le 1^{er} décembre 2000.

Guinée-Bissau. La Guinée-Bissau a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 22 mai 2001. L'organisation non gouvernementale HUMAID a entrepris des opérations de déminage en janvier 2000, et jusqu'en février 2001 a déminé près de 44 392 mètres carrés de terres, enlevant 1 284 mines antipersonnel, 45 mines anti-véhicules et 264 engins non explosés (UXO), principalement dans la ville de Bissau. Depuis mi-2000, le PNUD soutient la création d'un programme intégré d'action contre les mines en Guinée-Bissau. Un organisme national de coordination de l'action contre les mines, le Centre national pour la coordination des actions anti-mines (CAAMI), a été créé à la fin de l'année 2000, et un projet de Programme national d'action humanitaire contre les mines (PAAMI) a été élaboré au début de l'année 2001.

Kenya. Le Kenya a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 23 janvier 2001. Les victimes d'UXO au Kenya cherchent à présent à obtenir réparation auprès du gouvernement britannique, qui entreprend des exercices conjoints de formation militaire dans le nord du Kenya. Au début du mois d'avril 2001, le Génie britannique a commencé à éliminer les munitions des terres.

Liberia. La Convention d'interdiction des mines est entrée en vigueur pour le Liberia le 1^{er} juin 2000. Un groupe d'experts indépendants enquête actuellement sur les allégations de l'ONU selon lesquelles des armes, dont des mines antipersonnel, auraient été importées par le Liberia, violant ainsi l'embargo de l'ONU. En dépit des combats dans la région de Lofa au Liberia, les rapports ne font pas état de l'utilisation de mines.

Malawi. Au cours de l'année 2000, un accident causé par une mine a fait 5 victimes. Le Malawi a signalé que le processus d'adoption d'une législation nationale d'application de la Convention

est en cours, mais il n'a pas encore rendu le rapport d'information requis par l'article 7, dû le 28 août 1999. En décembre 2000, les Etats-Unis ont refusé de fournir une assistance au déminage au Malawi.

Mali. Le Mali a adopté une législation nationale afin de mettre en oeuvre la Convention d'interdiction des mines à l'échelle nationale. En février 2001, le Mali a co-organisé et accueilli le Séminaire de Bamako sur l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique, auquel ont participé 45 gouvernements africains. Le premier rapport d'information du Mali, requis par l'article 7 de la Convention d'interdiction des mines, a finalement été rendu le 17 mai 2001.

Maurice. Maurice a adopté une Loi sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel en avril 2001. En juillet 2001, Maurice n'avait toujours pas soumis son rapport d'information (article 7), dû le 27 août 1999.

Mauritanie. Le 1^{er} janvier 2001, la Mauritanie est devenue le 100^e Etat Partie à la Convention d'interdiction des mines. Un programme d'assistance de deux ans, financé par les Etats Unis, a permis la création d'un programme national à long terme d'action contre les mines en Mauritanie. Au début de l'année 2001, 141 hectares et 202 kilomètres de routes ont été dégagés, 27 champs de mines ont été identifiés et environ 3 200 mines antipersonnel et 2 300 obus non explosés ont été détruits. La Mauritanie a indiqué que son stock de mines antipersonnel avait été détruit (environ 5000 mines), et qu'elle avait l'intention de conserver 5 918 mines antipersonnel à des fins de formation.

Mozambique. D'après l'Institut National de Déminage, en 2000, un total de 4,98 millions de mètres carrés de terres a été déminé, dont plus de 317 kilomètres de routes. Le nombre de blessés par mines a continué de baisser fortement, passant de 133 en 1998, à 60 en 1999, puis à 25 en 2000. Les conclusions initiales de l'enquête sur l'impact des mines au Mozambique ont été rendues publiques en juin 2001. Selon ces conclusions, les dix provinces et 123 des 128 districts du Mozambique sont minés. L'enquête a permis d'identifier 1 374 zones suspectées d'être minées, lesquelles couvrent environ 562 kilomètres carrés. Le Mozambique a rendu son premier rapport d'information (requis par l'article 7 de la Convention d'interdiction des mines), fournissant les premiers détails rendus publics sur le stock des 37 818 mines antipersonnel du Mozambique.

Namibie. Il semblerait que les forces rebelles angolaises de l'UNITA comme les forces gouvernementales angolaises aient utilisé des mines antipersonnel en Namibie. Le nombre des accidents par mines a fortement augmenté depuis 1999. Les statistiques de la

police montrent que, en 2000, 14 personnes ont été tuées et 125 blessées dans des accidents par mines. Le programme de déminage financé par les Etats-Unis s'est achevé le 8 février 2001. La Namibie n'a toujours pas soumis son premier rapport d'information requis par l'article 7 de la Convention d'interdiction des mines, dû le 27 août 1999.

Ouganda. L'Observatoire des Mines a continué de recevoir des rapports selon lesquels il existe une forte probabilité que des mines aient été utilisées par les forces ougandaises en République Démocratique du Congo en juin 2000. L'Observatoire des Mines pense que ces affirmations sérieuses et crédibles méritent l'attention urgente des Etats Parties, qui devraient s'entretenir avec le gouvernement ougandais et les autres acteurs impliqués pour obtenir des clarifications, établir les faits et résoudre les questions relatives au respect de la Convention d'interdiction des mines. Le gouvernement ougandais nie avoir utilisé des mines antipersonnel en RDC.

Les mines continuent de faire de nouvelles victimes dans le nord de l'Ouganda. Mines Advisory Group (MAG) a terminé sa première évaluation de la situation des mines en Ouganda en mai 2001.

Rwanda. De sérieuses allégations font état de l'utilisation de mines antipersonnel par les troupes rwandaises en République Démocratique du Congo, particulièrement en juin 2000. Le Rwanda nie ces accusations. Les opérations de déminage ont repris au Rwanda en juin 2000. Ainsi, en janvier 2001, 2 966 mines ou UXO avaient été enlevés et 11 337 mètres carrés de terre avaient été déminés pour permettre la réinstallation des personnes réfugiées et déplacées.

Sénégal. Les allégations faisant état de l'utilisation de mines par les rebelles du MFDC persistent. Le nombre de nouvelles victimes des mines a légèrement diminué, passant à cinquante-sept en 2000.

Seychelles. Les Seychelles ont ratifié la Convention d'interdiction des mines le 2 juin 2000 et sont devenues un Etat Partie le 1^{er} décembre 2000.

Sierra Leone. La Sierra Leone a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 25 avril 2001. La Sierra Leone a reconnu détenir un petit stock de 900 mines antipersonnel.

Tanzanie. La Tanzanie a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 13 novembre 2000. La Convention est entrée en vigueur en Tanzanie le 1^{er} mai 2001. La Tanzanie est le seul Etat Partie qui n'a pas révélé si il possède actuellement un stock de mines antipersonnel. Des visites de terrain conduites par l'Observatoire des

Mines à la zone frontière entre la Tanzanie et le Burundi ont démontré que les mines continuent de faire des victimes parmi les burundais qui se rendent dans les camps de réfugiés du Nord-Ouest.

Tchad. Une enquête sur l'impact des mines a été achevée en mai 2001. Approximativement 300 victimes de mines et d'UXO ont été enregistrées ces deux dernières années. Le Tchad n'a pas encore rendu ses rapports d'information (article 7), dus les 29 avril 2000 et 30 avril 2001.

Togo. Le Togo est devenu un Etat Partie à la Convention d'interdiction des mines le 1^{er} septembre 2000, mais n'a pas encore adopté de mesures nationales pour mettre en oeuvre la Convention, ni soumis son premier rapport d'information (article 7). En décembre 2000, quatre ONG locales ont créé la Campagne Togolaise pour Interdire les Mines Antipersonnel.

Zambie. La Zambie a ratifié la Convention d'interdiction des mines le 23 février 2001 ; la Convention est entrée en vigueur pour la Zambie le 1^{er} août 2001. L'UNMAS a réalisé une mission d'évaluation en mai-juin 2000, et le Département d'Etat des Etats-Unis a conduit une mission d'évaluation en octobre 2000.

Zimbabwe. En janvier 2001, le Zimbabwe a voté la *Loi sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel, 2000*. En novembre 2000, le Zimbabwe a détruit son stock de 4 092 mines antipersonnel. Le pays a décidé de conserver 700 mines à des fins autorisées de formation. L'opération de déminage financée par l'Union Européenne s'est terminée en décembre 2000. Les officiels zimbabwéens ont vigoureusement nié les allégations faisant état de l'utilisation de mines antipersonnel par les forces zimbabwéennes déployées en RD du Congo, rapportées dans le *Rapport 2000 de l'Observatoire des Mines*. Le Zimbabwe est devenu co-président du Comité permanent sur le Statut général et le Fonctionnement de la Convention en septembre 2000.

Signataires

Angola. Le gouvernement comme les forces de l'UNITA ont continué d'utiliser des mines antipersonnel, malgré l'approbation par le Parlement angolais de la ratification de la Convention d'interdiction des mines en juillet 2000. Les principales ONG d'action contre les mines rapportent avoir dégagé environ 5,8 millions de mètres carrés de terre en 2000. L'INAROOE a rapporté que 1 335 mines antipersonnel, 51 mines anti-véhicules, et 75 017 UXO ont été détruits lors d'opérations de déminage. L'UNICEF rapporte que les campagnes de sensibilisation aux dangers des mines ont permis d'atteindre plus de 237 000 personnes en 2000. Pendant l'année 2000, 840 victimes de mines et d'UXO ont été recensées.

Burundi. Il semble certain que des mines antipersonnel ont continué d'être utilisées dans le conflit en cours au Burundi. Les allégations concernent le gouvernement comme les forces rebelles. L'Observatoire des Mines n'a pas été en mesure d'obtenir des preuves déterminantes permettant d'identifier les parties au conflit responsables de l'utilisation des mines. Le gouvernement a désigné une commission interministérielle chargée de suivre et de faciliter le processus de ratification de la Convention d'interdiction des mines.

Cameroun. Bien que le Cameroun ait adopté une loi de ratification de la Convention d'interdiction des mines, en juillet 2001 il n'avait pas encore déposé ses instruments de ratification auprès des Nations Unies. Bien que le pays ne soit pas encore un Etat Partie, il a rendu le 14 mars 2001 le rapport d'information requis par l'article 7 de la Convention d'interdiction des mines ; le pays a déclaré détenir un stock de 500 mines antipersonnel.

Ethiopie. La guerre de frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée a pris fin en juin 2000. Un ensemble de programmes d'action contre les mines est en cours. Un Centre de coordination de l'action contre les mines a été établi au sein de la Mission des Nations Unies sur l'Erythrée et l'Ethiopie, et le gouvernement a créé un Bureau éthiopien d'action contre les mines. L'ONG HALO Trust a conduit une rapide enquête d'évaluation. Les activités de sensibilisation aux dangers des mines et les programmes d'assistance aux victimes se sont étendus. Cependant, il y a eu 170 nouvelles victimes de mines dans la seule région du Tigray en 2000. Les rapport font toujours état de l'utilisation de mines par l'Ethiopie et l'Erythrée pendant leur guerre de frontière de mai 1998 à juin 2000. Bien que l'Observatoire des Mines ne dispose pas de preuves concluantes, il existe de fortes indications selon lesquelles les forces éthiopiennes auraient utilisé des mines antipersonnel pendant le conflit. Dans des lettres à l'Observatoire des Mines datées de juin et juillet 2001, le Ministre des Affaires étrangères a nié toute utilisation de mines antipersonnel par l'Ethiopie.

Soudan. Il existe de fortes allégations selon lesquelles le gouvernement comme les forces rebelles au Soudan auraient continué d'utiliser des mines antipersonnel. Le gouvernement continue de nier cette utilisation. La première réunion du Réseau Soudanais sur les Mines, établi pour coordonner l'action contre les mines, s'est tenue en avril 2001. Entre septembre 1997 et mars 2001, les équipes de déminage ont enlevé 2 816 mines antipersonnel, 411 mines anti-véhicules, et 88 019 UXO. Le Soudan a déminé 2 972 024 mètres carrés de terre, ainsi que 1 080 km de routes.

Non signataires

Erythrée. Depuis que la guerre de frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie s'est achevée en juin 2000, l'Erythrée a reconnu avoir utilisé des mines antipersonnel pendant le conflit. Plusieurs types de programmes d'action contre les mines sont en cours. Un Centre de coordination de l'action contre les mines a été mis en place au sein de la Mission des Nations Unies pour l'Erythrée et l'Ethiopie (UNMEE). Le Centre d'action contre les mines pour l'Erythrée a été désigné pour coordonner l'ensemble des programmes d'action contre les mines en Erythrée. HALO Trust a conduit une rapide enquête d'évaluation des zones dangereuses. La formation de démineurs est en cours. L'Erythrée a fourni à l'UNMEE une carte détaillée et 313 relevés complets de champs de mines.

Nigeria. Le 10 mai 2000, le Conseil Exécutif Fédéral a décidé que le Nigeria devait adhérer à la Convention d'interdiction des mines. La décision du Conseil est en cours d'application.

République Centrafricaine. La République Centrafricaine, non signataire, a participé en février 2001 au Séminaire de Bamako sur l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique, ainsi qu'aux réunions intersessionnelles des Comités permanents de la Convention d'interdiction des mines, à Genève, en mai 2001. La République Centrafricaine n'avait jamais participé auparavant à des réunions diplomatiques internationales sur les mines.

République Démocratique du Congo. Le gouvernement du Président Joseph Kabila a exprimé son intention d'adhérer à la Convention d'interdiction des mines. La RDC aurait en effet achevé les procédures internes nécessaires à l'adhésion à la Convention le 28 mars 2001. Cependant, en juillet, les instruments d'adhésion n'avaient pas encore été formellement déposés aux Nations Unies. Depuis mai 2000, l'utilisation des mines antipersonnel en RDC a été continue, alors même qu'une paix fragile est en train de s'installer. Un rapport de l'ONU d'avril 2001 constate que «Pendant la phase de désengagement, [les observateurs de l'ONU] ont reçu des informations indiquant la présence de champs de mines posés par les forces belligérantes pour protéger leurs positions de front,» et signale «à la fois le nombre accru de nouvelles positions défensives et le danger des mines.» L'Observatoire des Mines n'a pas été en mesure de confirmer avec certitude lesquelles des parties en présence avaient utilisé des mines antipersonnel. A la lumière de ces allégations sérieuses et continues faisant état de l'utilisation de mines par des Etats Parties à la Convention d'interdiction des mines, l'Observatoire des Mines appelle les Etats Parties au Traité à se consulter de toute urgence, chercher des clarifications et coopérer pour établir les faits et résoudre les questions soulevées par l'utilisation de mines antipersonnel en République Démocratique du Congo.

Somalie. Selon le PNUD Somalie, en juillet 2001, un Centre d'action contre les mines est en cours d'installation à Puntland et un autre sera créé à Mogadiscio en septembre 2001. Le PNUD Somalie indique que le déminage de la Somalie pourra commencer en octobre 2001. Le Survey Action Center a effectué une mission d'étude approfondie en mars 2001. Les autorités gouvernementales ont donné leur accord pour mener une enquête sur l'impact des mines. En 2000, 147 victimes de mines ont été dénombrées dans deux régions du centre de la Somalie.

AMERIQUES

Etats Parties

Argentine. L'Argentine a été l'un des hôtes d'un séminaire régional sur la destruction des stocks en novembre 2000. L'Argentine a soumis son premier rapport d'information (article 7 du traité), rendant pour la première fois publics les détails de son stock de 89 170 mines antipersonnel. Un Bureau pour le déminage humanitaire a été établi dans le Bureau de l'Etat-major.

Bolivie. Pour la première fois, la Bolivie a fourni à l'Observatoire des Mines des informations détaillées sur les champs de mines chiliens près de sa frontière. En janvier 2001, des parlementaires du Chili et de la Bolivie se sont rencontrés et ont émis une déclaration conjointe sur le déminage de leur frontière commune. En 2000 et 2001, la Bolivie n'a pas soumis les mises à jour de son rapport d'information requises par l'article 7 du Traité d'interdiction des mines.

Brésil. Une législation nationale pour mettre en oeuvre le Traité d'interdiction des mines est actuellement en cours d'examen au sénat. Le Brésil a soumis son premier rapport d'information requis par l'article 7 du Traité d'interdiction des mines, rendant pour la première fois publics des détails sur le stock brésilien composé de 34 562 mines antipersonnel. Le Brésil a l'intention d'en conserver 16 550 à des fins d'entraînement, soit plus que n'importe quel autre Etat partie.

Canada. Le Canada a continué à jouer son rôle de leader dans la promotion de l'universalisation et de la mise en oeuvre complète du Traité d'interdiction des mines. Il a coordonné le groupe de contact pour l'universalisation et a co-organisé des conférences régionales au Mali, en Mongolie et en Pologne. Il a pris la responsabilité du travail destiné à rendre opérationnel l'article 8 relatif au respect du traité. Il a fait la promotion de la destruction de stocks en co-organisant des séminaires à Buenos Aires et à Budapest. Il a été nommé co-rapporteur du Comité permanent sur l'Assistance aux victimes. Le gouvernement a contribué à hauteur de

14,6 millions USD aux programmes d'action contre les mines.

Colombie. La Colombie a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 6 septembre 2000. Des groupes de guérilla continuent d'utiliser des mines antipersonnel. L'Observatoire des Mines a identifié un nombre croissant de zones minées, incluant au moins 168 municipalités dans 27 départements des cinq régions de Colombie. Un nouveau projet pilote sur la sensibilisation aux mines et l'assistance aux victimes est en cours de mise en œuvre dans 16 municipalités. Un total de 83 victimes des mines a été enregistré en 2000, une augmentation par rapport aux 63 victimes de 1999. De janvier à juillet 2001, 138 victimes des mines ont été dénombrées. La Colombie a déclaré posséder un stock de 18 294 mines antipersonnel.

Costa Rica. Une législation nationale a été introduite devant l'Assemblée législative. Le Costa Rica n'a pas encore soumis son premier rapport d'information requis par l'article 7, dû pour le 27 février 2000. Selon les projets actuels, le déminage devrait être achevé en juillet 2002.

Equateur. L'Equateur et l'Organisation des Etats Américains ont signé un accord-cadre pour un Programme intégré d'action contre les mines en Equateur. L'Equateur a déclaré conserver 16 000 mines antipersonnel à des fins d'entraînement, ce qui en fait le deuxième stock en termes de taille conservé par un Etat Partie en vertu de l'article 3.

Guatemala. L'enlèvement des UXO dans les zones nord du département de El Quiché s'est achevé en mars 2001 ; le déminage de l'ensemble des 13 départements considérés à haut risque devrait être terminé en 2004. Aucune victime n'a été recensée en 2000 ou 2001. Le Guatemala a soumis son premier rapport d'information conformément à l'article 7 le 2 mars 2001.

Honduras. Le 2 novembre 2000, le Honduras a détruit son stock de 7 441 mines antipersonnel, conservant un nombre indéterminé de mines à des fins d'entraînement. Le Honduras est co-rapporteur du comité intersessionnel permanent sur l'Assistance aux victimes. L'opération de déminage menée le long de la frontière devrait s'achever en septembre 2001.

Nicaragua. Le Nicaragua est l'hôte de la Troisième Conférence des Etats Parties au Traité d'interdiction des mines, qui se tiendra du 18 au 21 septembre 2001 à Managua. Depuis septembre 2000, le Nicaragua est co-président du comité permanent sur l'Assistance aux victimes. Un total de 70 000 mines antipersonnel provenant de ses stocks a été détruit depuis 1999, et la destruction de l'ensemble

des stocks devrait être achevée en décembre 2002. En avril 2001, un total de 2,1 million de mètres carrés de terre pollués par 64 874 mines avait été déminé. Il restait encore plus de 70 000 mines dans le sol de 369 zones minées le long de la frontière avec le Honduras et de 39 sites situés à l'intérieur des terres. Il a été rapporté que le déminage le long de la frontière entre le Nicaragua et le Costa Rica s'est achevé en avril 2001. De nouvelles victimes de mines, dont un certain nombre n'a pas survécu à l'accident, ont été signalées en 2001.

Pérou. Le Pérou a co-présidé le comité permanent sur le Déminage du Traité d'interdiction des mines. Le Pérou a réduit la taille du stock de mines antipersonnel qu'il entend conserver à des fins d'entraînement à 5 578. De mars 2000 à juillet 2001, le Pérou a détruit 117 506 mines antipersonnel de son stock. Un groupe de travail interministériel (ministère des Affaires étrangères et de la Défense) a été mis sur pied en 2000 afin de coordonner l'action contre les mines et de développer un plan d'action national. En mai 2001, le Pérou et l'Organisation des Etats Américains ont signé un accord pour appuyer l'action intégrée contre les mines dans le pays. De nouvelles victimes des mines, aussi bien civiles que militaires, ont été enregistrées en 2000 et 2001.

République dominicaine. La République dominicaine a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 30 juin 2000.

Salvador. Pour la première fois, les Forces armées ont déclaré à l'Observatoire des Mines que le Salvador possède un stock de 5 657 mines antipersonnel. Bien que le gouvernement ait lui-même déclaré le Salvador "zone sans mines", le Groupe international de déminage (IDG), et son organisation partenaire CORDES, ont identifié 53 sites pollués par des mines et des UXO dans les départements de Chalatenango, Cabañas, Cucatlán et Usulután. Il a été prévu qu'un projet d'action contre les mines, comprenant un volet déminage, mené par l'IDG, débute fin 2001. Le Salvador n'a pas soumis son premier rapport d'information requis par l'article 7, dû pour le 27 décembre 1999.

Trinité-et-Tobago. La Trinité-et-Tobago est devenue le premier Etat des Caraïbes à adopter une législation nationale de mise en œuvre du Traité en septembre 2000.

Uruguay. L'Uruguay a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 7 juin 2001. Le ministère de la Défense a fourni des détails à l'Observatoire des Mines sur ses stocks et leur destruction. En juillet 2001, l'Uruguay détenait un stock de 1 918 mines antipersonnel et avait détruit un total de 242 mines antipersonnel depuis mai 2000.

Venezuela. En juillet 2001, le Venezuela n'avait pas encore soumis son premier rapport d'information article 7, dû pour le 29 mars 2000. Des sources militaires vénézuéliennes indiquent que le Venezuela conserve un petit nombre de mines antipersonnel à des fins d'entraînement.

Signataires

Chili. En mai 2001, le sénat chilien a adopté une législation de ratification. En juillet 2001, le président ne l'avait pas encore signée. L'armée possède environ 25 000 mines antipersonnel en stock. La marine a détruit 2 000 mines M16 le 6 novembre 2000. Aucune opération de déminage significative n'a été rapportée. Le travail de terrain de l'Observatoire des Mines a fourni de nouvelles informations sur les zones minées.

Non signataires

Etats-Unis d'Amérique. Une révision de la politique sur les mines, dirigée par la Maison Blanche, a commencé en juin 2001. Elle devra décider de la poursuite du développement et de la production de deux alternatives clés aux mines antipersonnel, RADAM et NSD-A, qui pourraient toutes deux être en contradiction avec le Traité d'interdiction des mines. Le budget total du programme d'alternative aux mines antipersonnel s'est chiffré à près de 50 millions USD pour l'année fiscale 2000 ; les dépenses pour les années fiscales 2001 et 2002 sont estimées à 100 millions USD pour chaque année. Les Etats-Unis ont contribué à hauteur de 97 millions USD à des programmes d'action contre les mines dans 37 pays au cours de l'année fiscale 2000 et prévoient un budget comparable pour l'année fiscale 2001. La Campagne américaine pour interdire les mines a été l'hôte de l'assemblée générale de l'ICBL et a organisé une "semaine pour interdire les mines" à Washington DC en mars 2001. Deux accidents par mines ont blessé des membres du personnel militaire américain pendant la période couverte par le rapport, au Kosovo et en Corée du Sud.

ASIE-PACIFIQUE

Etats Parties

Australie. Le gouvernement australien a annoncé la mise en place d'un programme de collaboration avec le réseau australien de l'ICBL pour soutenir l'universalisation de la Convention d'interdiction des mines en Asie du Sud-Est. L'Australie a été nommée Présidente de la Conférence de Révision de la Convention sur les armes classiques et co-rapporteur du comité permanent sur la Destruction des stocks de la Convention d'interdiction des mines. Le pays a détruit 6 460 mines antipersonnel supplémentaires, qui n'avaient pas été enregistrées jusque-là, et a revu à la baisse le nombre de mines

antipersonnel conservées pour la formation, ce nombre passant à 7 845. L'Australie a confirmé avoir produit des mines antipersonnel. Environ 6,8 millions USD ont été dépensés ou engagés par l'Australie pour des programmes d'action contre les mines durant l'année fiscale 2000/2001.

Bangladesh. Le 6 septembre 2000, le Bangladesh a ratifié la Convention d'interdiction des mines, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2001. Selon des officiels du Bangladesh, les forces gouvernementales de Myanmar ont continué de poser des mines antipersonnel sur le territoire du Bangladesh. De janvier 2000 à mars 2001, au moins neuf personnes ont été tuées par mines et six autres blessées.

Cambodge. Une Enquête nationale de Niveau un est actuellement en cours au Cambodge et devrait être terminée d'ici fin 2001. Durant l'année 2000, un total de 32,2 millions de mètres carrés de terres pollués par 22 613 mines antipersonnel a été nettoyé ; des séances de sensibilisation aux dangers des mines ont été conduites dans 903 villages, auprès de 627 244 personnes ; 802 personnes ont été blessées ou tuées dans des accidents dus aux mines, soit 24 % de moins que l'année précédente. 328 autres personnes ont été blessées ou tuées entre janvier et avril 2001. En septembre 2000, un nouvel organisme de coordination, l'Autorité cambodgienne pour l'action contre les mines et l'assistance aux victimes, a été créé. Le Centre d'action contre les mines pour le Cambodge a rencontré de sérieuses difficultés financières, qui ont engendré le licenciement de la plupart des employés et l'abandon de la majorité des opérations de déminage le 13 octobre 2000. Bien que le Cambodge ait déclaré en 1999 qu'il avait détruit l'ensemble de son stock de mines antipersonnel, certaines communautés locales ont indiqué qu'il existait toujours des réserves de mines antipersonnel dans de nombreuses zones militaires.

Japon. Le Japon co-préside le comité permanent sur l'Assistance aux victimes de la Convention d'interdiction des mines depuis septembre 2000. Le Japon avait détruit plus de 220 000 mines antipersonnel à la fin de février 2001, et envisage la destruction de 380 000 mines supplémentaires d'ici fin février 2002. Après avoir augmenté de façon significative pour atteindre 13,2 millions USD en 1999, le financement japonais en faveur de l'action contre les mines est descendu à 11,86 millions USD en 2000. Le 26 décembre 2000, le Japon a annoncé qu'il s'engageait à fournir 500 millions de yens pour la recherche et le développement de nouvelles technologies de déminage.

Kiribati. Kiribati a adhéré à la Convention d'interdiction des mines le 7 septembre 2000.

Malaisie. En janvier 2001, la Malaisie a achevé la destruction de l'ensemble des 94 721 mines antipersonnel de son stock. La Malaisie co-préside le comité permanent sur la Destruction des stocks depuis septembre 2000. Une législation nationale, la Loi de mise en oeuvre de la Convention d'interdiction des mines 2000, est entrée en vigueur le 15 juin 2000.

Maldives. Les Maldives ont ratifié la Convention d'interdiction des mines le 7 septembre 2000, entrée en vigueur pour les Maldives le 1^{er} mars 2001.

Nauru. Nauru a adhéré à la Convention d'interdiction des mines le 7 août 2000.

Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande a poursuivi son action de plaider en faveur de la Convention d'interdiction des mines à l'échelle internationale, ainsi que ses contributions financières et en nature aux programmes d'action contre les mines. En mars 2001, le pays a accueilli une conférence régionale des Nations Unies sur le désarmement dans la zone Asie-Pacifique, au cours de laquelle la question des mines a été abordée.

Philippines. La Convention d'interdiction des mines est entrée en vigueur pour les Philippines le 1^{er} août 2000. L'aggravation des affrontements a entraîné une utilisation accrue des mines par trois groupes rebelles : le Front de libération islamique Moro, la Nouvelle armée du peuple, et le Groupe Abu Sayyaf. Les forces armées des Philippines ont recensé 40 accidents par mines en 2000, qui ont fait 64 victimes, dont 19 civiles. Bien que les Philippines aient précédemment détruit toutes leurs mines Claymore, le pays examine actuellement la possibilité d'acquiescer de nouvelles mines de ce type.

Thaïlande. Une Enquête de Niveau un sur l'impact des mines a été menée de septembre 2000 à mai 2001. L'enquête a identifié 530 communautés affectées par les mines dans 27 provinces, et a comptabilisé 3 472 victimes de mines, dont 350 blessées ou tuées durant ces deux dernières années. Depuis le mois d'août 2000, deux nouvelles Unités d'action humanitaire contre les mines ont été créées, formées et déployées sur le terrain. Un stock de 69 346 mines antipersonnel a été détruit entre janvier et juin 2001. La Thaïlande a décidé de réduire le nombre de mines conservées pour la formation à 4 970. En septembre 2000, la Thaïlande est devenue co-rapporteur du comité permanent sur le Statut général et le Fonctionnement de la Convention. La Thaïlande a accusé les forces de Myanmar d'avoir posé des mines sur son territoire.

Non signataires

Afghanistan. En 2000, une moyenne d'environ 88 blessés par

mines et UXO a été enregistrée chaque mois, ce qui constitue une diminution importante par rapport au nombre de victimes recensées en 1999. En 2000, des organisations d'action contre les mines ont marqué et localisé près de 126 millions de mètres carrés de zones polluées par les mines et les UXO, et ont déminé environ 104 autres millions de mètres carrés. 13 542 mines antipersonnel, 636 mines anti-véhicules et 298 828 UXO ont été détruits lors de ces opérations de déminage. Des organisations de sensibilisation aux dangers des mines ont sensibilisé plus d'un million de personnes. En raison de l'insuffisance des financements, MAPA n'a pas pu atteindre ses objectifs opérationnels pour l'année 2000 et a dû licencier cinq équipes de déminage manuel, deux équipes d'enquête technique et deux experts internationaux. Les opérations d'action contre les mines ont été suspendues dans les provinces de Badghais et de Faryab après que sept personnes chargées de la sensibilisation aux dangers des mines aient été tuées en août 2000. Les Talibans et leurs opposants, l'Alliance du Nord, se sont accusés mutuellement d'avoir posé de nouvelles mines. L'Alliance du Nord, contactée par l'Observatoire des Mines, a nié avoir utilisé des mines, mais a ensuite avoué à une mission de l'UE qu'elle continuait à utiliser des mines antipersonnel.

Birmanie (Myanmar). Les forces gouvernementales de Myanmar et au moins onze groupes ethniques armés continuent de poser des mines antipersonnel en quantités significatives. Les gouvernements du Bangladesh et de la Thaïlande ont tous deux protesté contre l'utilisation de mines par les forces de Myanmar à l'intérieur de leurs pays respectifs. L'évolution actuelle de la situation est préoccupante, des mines étant posées sous la conduite de bûcherons et de trafiquants de drogue, ou des forces gouvernementales ou rebelles.

Corée du Nord. Les dirigeants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud ont débattu de la question des mines lors de leur réunion au sommet de juin 2000. La Corée du Nord avait accepté de construire en 2001 un couloir d'accès traversant la zone démilitarisée, ce qui aurait nécessité une opération de déminage de grande ampleur dans cette zone, mais le projet a été suspendu.

Corée du Sud. En septembre 2000, la Corée du Sud a entamé un projet de construction d'un couloir d'accès à travers la zone démilitarisée (DMZ), ce qui nécessite l'enlèvement de milliers de mines. Pour l'heure, le projet a été suspendu. La Corée du Sud a déclaré avoir enlevé 1 100 mines antipersonnel en deçà de la DMZ et 4 800 mines antipersonnel dans les zones arrières en 2000. Six victimes de mines civiles et treize militaires ont été recensées en 2000. La Corée du Sud a produit près de 7 000 mines Claymore KM18A1 en 2000. Le 9 mai 2001, la Corée du Sud a ratifié le Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques.

Inde. Pour la première fois, l'Inde a conçu un système de mines antipersonnel posables à distance afin d'effectuer des tests et de produire un prototype. Le pays a également conçu pour la production une version détectable de sa mine M14 non métalliqueposable manuellement. Selon des sources gouvernementales, 129 civils ont été tués et 715 blessés lors d'accidents causés par des mines et des engins explosifs improvisés dans les provinces de Jammu et du Cachemire en 2000.

Laos. En 2000, 7,42 millions de mètres carrés de terres ont été déminés et 80 538 UXO et mines ont été détruits. Durant la première moitié de l'année 2001, 43 851 UXO et mines ont été détruits. Selon UXO LAO, en 2000, 39 personnes ont été tuées et 63 blessées par des UXO.

Mongolie. Des officiels du ministère de la Défense ont reconnu l'existence de stocks importants de mines antipersonnel. Une conférence sur les mines financée par le gouvernement s'est tenue les 27 et 28 juin 2001.

Népal. Des rebelles maoïstes ont utilisé de plus en plus de mines de fabrication artisanale au fur et à mesure de l'extension du conflit. Aujourd'hui, de sérieux éléments portent à croire que la police gouvernementale utiliserait également des mines. Des parlementaires ont confirmé que l'armée détient un stock de mines antipersonnel. Le gouvernement a recensé 2 456 accidents par mines, qui ont tué 1 366 personnes entre février 1996 et juin 2000. Pour l'année 2000, la Campagne népalaise pour interdire les mines a identifié 182 victimes de mines et d'engins explosifs improvisés.

Pakistan. Il semblerait que le Pakistan soit de nouveau engagé dans la production à la fois de mines détectables posables manuellement et de mines posables à distance. Le Pakistan continue de modifier son stock de mines à faible contenu métallique. D'août à décembre 2000, l'organisation non gouvernementale Human Survival and Development (HSD) a réalisé une mission d'évaluation dans les Zones tribales administrées fédéralement et a collecté des données sur les victimes des mines dans la région de Bajaur. Cette enquête auprès des particuliers a permis d'identifier 599 victimes de mines depuis 1980. En 2000, 31 personnes ont été tuées ou blessées par mine dans la région de Bajaur. HSD a lancé le premier programme de sensibilisation aux dangers des mines en août 2000. Depuis décembre 2000 le programme a touché 24 076 personnes, dans environ 147 villages de la région de Bajaur.

Singapour. Le ministère de la Défense reconnaît que Singapour continue de produire des mines antipersonnel, et affirme détenir un stock «uniquement dans un but défensif et de formation.»

Sri Lanka. L'aggravation des affrontements a entraîné une utilisation accrue des mines antipersonnel par les forces du gouvernement et du LTTE, ainsi que l'augmentation du nombre de victimes de mines militaires et civiles. Les programmes d'action contre les mines et de sensibilisation aux dangers des mines de l'ONU se sont arrêtés. En mars 2001, un Symposium sur l'impact des mines à Sri Lanka s'est tenu à Colombo et en mai 2001 une Conférence sur l'utilisation des mines par les acteurs non étatiques a eu lieu à Colombo.

Taiwan. En mars 2001, le ministère de la Défense nationale a confirmé que Taiwan n'utilise, ne produit et ne transfère plus de mines antipersonnel. Les opérations de déminage sur l'île de Kinmen se poursuivent.

Viet Nam. Le gouvernement a effectué des opérations de déminage liées à la construction de la nouvelle autoroute nationale Ho Chi Minh. Le déminage mené par des organisations non gouvernementales s'est étendu. Les Etats-Unis et le Viet Nam ont signé leur premier accord d'assistance à l'action contre les mines. Une mission d'enquête approfondie a été conduite en mai 2001 afin de préparer une enquête nationale sur l'impact des mines et des UXO.

EUROPE/ASIE CENTRALE

Etats parties

Albanie. Le Traité d'interdiction des mines antipersonnel est entré en vigueur en Albanie le 1^{er} août 2000. En janvier 2001, l'Albanie a signé un accord avec le Fonds du Partenariat pour la Paix de l'OTAN pour la destruction du stock albanais comprenant 1,6 million de mines antipersonnel. Le démantèlement a débuté fin mai 2001 et devrait être achevé d'ici avril 2002. Les mines ont fait un total de 35 victimes en 2000, un chiffre qui a considérablement diminué par rapport aux 191 victimes dénombrées l'année précédente.

Allemagne. En 2000, l'Allemagne a augmenté son soutien financier à l'action contre les mines : il est passé de 11,4 millions USD en 1999 à environ 14,5 millions. Des initiatives sont en cours au gouvernement et au Parlement afin d'interdire les mines anti-véhicules ou de renforcer les restrictions les concernant.

Autriche. L'Autriche a poursuivi ses efforts pour sensibiliser les pays de l'Asie centrale et du Sud du Caucase à la question des mines et les inciter à adhérer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel. En 2000, l'Autriche avait doublé le montant de l'aide affectée à l'action contre les mines, qui atteignait alors 1,9 million USD. Cependant, le budget 2001 a été ramené à son niveau

précédent, soit 950 000 USD.

Belgique. La Belgique a continué à jouer un rôle de leader dans la promotion de l'universalisation et la mise en oeuvre du Traité d'interdiction des mines. Depuis septembre 2000, la Belgique est co-présidente du comité intersessionnel permanent sur le Statut général et le Fonctionnement de la Convention. Au Parlement ainsi que dans d'autres instances, de nombreuses actions ont été entreprises pour soutenir l'interdiction des dispositifs anti-manipulation. En 2000, la Belgique a contribué à hauteur de plus de 3,7 millions USD à l'action contre les mines, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'année précédente.

Bosnie-Herzégovine. Le Centre d'action contre les mines pour la Bosnie-Herzégovine (BHMAL) a fait part du déminage de plus de 7,1 millions de mètres carrés de territoire pour l'année 2000, ce qui inclut la destruction d'environ 5 800 mines. En 2000, l'International Trust Fund (ITF) pour le déminage et l'assistance aux victimes a fourni près de 11 millions USD à la Bosnie-Herzégovine. L'insuffisance des financements en 2001 met en péril le fonctionnement du BHMAL. Suite à la destitution, pour des raisons de corruption et d'abus d'autorité, de trois Commissaires chargés des questions de déminage, une nouvelle Commission de déminage pour la Bosnie-Herzégovine a été désignée en décembre 2000. En 2000, une initiative de la SFOR a permis de récolter 2 642 mines dans la population civile. 92 nouveaux accidents par mines ou dus à des UXO ont été dénombrés en 2000, ce qui est légèrement inférieur au chiffre de 1999. Plusieurs incidents ont été signalés au cours desquels des Serbes de Bosnie ont posé des mines antipersonnel pour empêcher le retour des Musulmans bosniaques. La Bosnie-Herzégovine a adhéré en septembre 2000 au Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques.

Bulgarie. La Bulgarie a annoncé qu'elle avait achevé en décembre 2000 la destruction de son stock de 885 872 mines antipersonnel. La Bulgarie a décidé de réduire de 10 446 à 4 000 le nombre de mines qu'elle possède à des fins de formation.

Croatie. Au cours de l'année 2000, une surface totale de 9,8 kilomètres carrés a été déminée. De plus, une enquête, générale et technique, a permis de déclarer "zones sans mines ni UXO" 23,2 kilomètres carrés de territoire suspectés d'être minés. La Croatie a dépensé 22,5 millions USD pour le déminage en 2000. Le Programme national d'action contre les mines a été approuvé par le Parlement en octobre 2000. 22 nouveaux accidents dus aux mines ont été dénombrés en 2000, ce qui représente une baisse sensible par rapport aux 51 accidents par mines qui se sont produits en 1999. La Croatie a annoncé qu'elle réduirait de 17 500 à 7 000 le nombre de mines antipersonnel qu'elle détient encore en vertu de l'article 3

du Traité d'interdiction des mines. Aucune mine antipersonnel stockée n'a été détruite depuis juin 1999 mais la destruction de mines à grande échelle devrait débuter en septembre 2001. Depuis septembre 2000, la Croatie est co-rapporteur du comité permanent sur la Destruction des stocks et elle en sera co-présidente en septembre 2001.

Danemark. En 2000, le Danemark a quasiment doublé son financement en faveur de l'action contre les mines ; il s'élève désormais à environ 13,4 millions USD. Le nombre de mines antipersonnel conservées à des fins de formation et de recherche est passé de près de 5 000 à à peine plus de 2 000.

Espagne. En novembre 2000, l'Espagne a achevé la destruction de son stock de 849 365 mines antipersonnel. Elle a réduit de 10 000 à 4 000 le nombre de mines qu'elle détient à des fins de formation. L'Espagne envisage la création d'un Centre international de déminage.

France. La France a continué de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines, en insistant particulièrement sur la question du respect du Traité. En février 2001, la France a organisé à Bamako, conjointement avec le Canada et le Mali, un séminaire panafricain. En 2000, la contribution totale de la France aux programmes d'action contre les mines s'élevait à près de 6,77 millions USD, soit plus que l'année précédente.

Hongrie. En février 2001, la Hongrie a accueilli un séminaire sur la destruction des mines antipersonnel PFM-1.

Italie. Depuis mars 2001, l'Italie a détruit plus de 4 millions de mines antipersonnel stockées. Au cours de l'année fiscale 2000, l'Italie a consacré environ 2 millions USD aux programmes d'action contre les mines, ce qui constitue une baisse considérable par rapport à sa contribution de 1999 qui se chiffrait à 6,45 millions. En février 2001, le Parlement italien a approuvé la création d'un Fonds national pour le déminage humanitaire, doté d'un budget drastiquement réduit par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Macédoine (Ex-République fédérale yougoslave de). Depuis que les rebelles albanophones ont lancé une offensive contre l'ex-République fédérale yougoslave de Macédoine en mars 2001, la presse a rapporté au moins six incidents dus à des mines anti-véhicules, au cours desquels quatre soldats macédoniens ont été tués et neuf autres blessés, et deux observateurs de l'Union européenne et leur interprète ont été tués. Plusieurs saisies de mines antipersonnel qui avaient été introduites clandestinement du

Kosovo en Macédoine ont été signalées. La destruction des stocks de mines antipersonnel de l'ex-République fédérale de Yougoslavie n'a pas progressé.

Malte. Malte a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 7 mai 2001. Le Traité entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2001.

Moldavie. La Moldavie a ratifié le Traité d'interdiction des mines antipersonnel le 8 septembre 2000 et le traité est entré en vigueur le 1^{er} mars 2001. La Moldavie a entamé des discussions sur un projet en collaboration avec le Programme du Partenariat pour la Paix de l'OTAN, en vue de détruire son stock de mines antipersonnel. Les équipes de démineurs ont enlevé 1 658 mines et UXO en 2000, et 450 mines et UXO entre janvier et mai 2001. Entre mai et août 2000, une unité de déminage moldave a entrepris des opérations de déminage dans la zone de sécurité de la mission de maintien de la paix de Transdniestrie, ce qui a permis de déminer 85 hectares de terres agricoles jusque là inexploitable.

Norvège. La Norvège a continué à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la mise en œuvre complète et de la consolidation du Traité d'interdiction des mines. En septembre 2000, la Norvège a présidé la Deuxième Conférence des Etats parties au Traité d'interdiction des mines ainsi que le processus intersessionnel tout au long de l'année qui a suivi. En septembre 2000, elle a été nommée co-rapporteur du comité permanent sur le Statut général et le Fonctionnement de la Convention. En 2000, la Norvège a consacré plus 19 millions USD à l'action contre les mines.

Pays-Bas. En 2000, la contribution néerlandaise à l'action humanitaire contre les mines a augmenté de plus de cinquante pour cent et s'est élevée à 14,2 millions. Les Pays-Bas ont joué un rôle leader sur la question des déchets de guerre, dans le cadre de la Convention sur les armes classiques. Les Pays-Bas ont co-présidé le comité permanent sur le Déminage et ont présidé le Groupe de soutien à l'action contre les mines des donateurs.

Portugal. La mise en œuvre de la destruction des stocks a été retardée pour des raisons de sécurité et d'environnement ; l'échéance a été repoussée à avril 2001.

République slovaque. La République slovaque a fait part de la destruction totale de son stock de 180 000 mines antipersonnel, seules 1500 d'entre elles ayant été conservées à des fins légales de formation et de développement. Depuis la Deuxième Conférence des Etats parties au Traité d'interdiction des mines en septembre 2000,

la Slovaquie est co-présidente du comité intersessionnel permanent sur la Destruction des stocks. L'ambassadeur slovaque auprès des Nations Unies a présidé la Deuxième Conférence annuelle des Etats Parties au Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques.

République tchèque. Le 15 juin 2001, la République tchèque a annoncé que la destruction de son stock de 324 412 mines antipersonnel était achevée. Les unités tchèques de la SFOR et de la KFOR ont poursuivi leurs opérations de déminage respectivement en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo et la République tchèque a financé des programmes d'action contre les mines en Croatie et au Kosovo. En mai 2001, lors d'une foire aux armes à Brno, une entreprise tchèque a exposé une mine anti-véhicule dotée d'un mode d'activation par fil piège.

Roumanie. La Roumanie a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 30 novembre 2000 et le Traité est entré en vigueur le 1^{er} mai 2001. En juin 2001, la Roumanie a annoncé qu'elle possédait un peu plus d'un million de mines antipersonnel en stock et qu'elle comptait les détruire par explosion ou démontage.

Royaume-Uni. Le Royaume-Uni reste l'un des principaux donateurs pour l'action contre les mines à l'échelle internationale, avec un financement avoisinant les 23 millions USD pour l'année fiscale 2000/2001, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à l'année précédente.

Slovénie. Les 21 et 22 juin 2000, la Slovénie a accueilli à Ljubljana la Troisième Conférence régionale sur les mines. En mai 2001, la Slovénie avait détruit près de 20 000 mines antipersonnel ; des projets prévoient la destruction des mines restantes d'ici fin 2001. La Slovénie a fait part de son intention de réduire de 7 000 à 1 500 le nombre de mines antipersonnel qu'elle détient à des fins de formation. En 2000, l'International Trust Fund pour la Slovénie a reçu plus de 29 millions USD pour financer des activités régionales de déminage. L'ITF est à l'origine de la création le 30 novembre 2000 du Conseil de coordination de l'action contre les mines en Europe du Sud-Est.

Suède. Au 1^{er} avril 2001, la Suède avait détruit 2,3 millions de mines antipersonnel depuis l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des mines. Elle a prévu de conserver 11 120 mines antipersonnel à des fins légales de formation. La Suède a fait savoir qu'elle avait rendu ses mines de type Claymore « inutilisables » en tant que mines antipersonnel. En 2000, elle a contribué à hauteur de 8 millions USD à l'action contre les mines, confirmant ainsi la tendance à la baisse de son financement.

Suisse. En septembre 2000, la Suisse a accueilli la Deuxième Conférence des Etats Parties au Traité d'interdiction des mines. En 2000, la Suisse a accordé 8,5 millions USD aux programmes d'action contre les mines, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 1999.

Tadjikistan. Les forces russes ont placé des mines antipersonnel sur le territoire du Tadjikistan, le long de la frontière avec l'Afghanistan. Les soldats de la paix russes ont également utilisé des mines antipersonnel au Tadjikistan. L'Ouzbékistan a reconnu avoir posé des mines antipersonnel sur sa frontière avec le Tadjikistan, et le Tadjikistan prétend que les forces ouzbeks ont posé des mines sur le territoire tadjik. Le Kirghizistan aurait posé des mines sur sa frontière avec le Tadjikistan. La pose de nouvelles mines s'est traduite par une augmentation du nombre des victimes de mines.

Signataires

Chypre. Le ministre des Affaires étrangères a annoncé que la loi de ratification du Traité d'interdiction des mines serait soumise au Parlement après les élections de mai 2001. Le ministre de la Défense a déclaré que "des avancées ont été réalisées dans l'esprit du Traité, telles que le déminage de certaines zones, l'exclusion des mines antipersonnel des programmes d'armement cypriotes et l'établissement d'un calendrier pour la destruction des stocks" de mines antipersonnel.

Grèce. En avril 2001, le ministre grec des Affaires étrangères a annoncé conjointement avec son homologue turc que la Grèce, signataire, et la Turquie, non signataire, adhèreraient simultanément au Traité d'interdiction des mines. L'une des activités de coopération de la Grèce consistera à déminer la zone grecque de la frontière avec la Turquie. La Grèce poursuit le déminage de ses frontières avec l'Albanie, la Bulgarie et la Macédoine.

Pologne. En 2000, la Pologne a mis en place un groupe de travail inter-agences chargé d'élaborer un programme et un calendrier pour la ratification par la Pologne du Traité d'interdiction des mines ; néanmoins , les officiels insistent encore sur la nécessité de remplir diverses conditions préalables à la ratification. La Pologne et le Canada ont parrainé un séminaire sur les mines antipersonnel qui s'est tenu à Varsovie les 18 et 19 juin 2001. L'Observatoire des Mines a été informé que la Pologne détient en stock entre un et deux millions de mines antipersonnel. En 2000, 2 091 mines ont été enlevées, ainsi que 770 bombes aériennes, 28 724 coques d'artillerie ou de mortier, 5 892 grenades et 649 960 pièces issues d'autres types de munitions, le tout provenant essentiellement de la seconde guerre mondiale.

Ukraine. L'Ukraine a révélé que son stock de mines antipersonnel se compose de 6,35 millions de mines PFM et PMN. L'Ukraine et le Canada ont signé un accord-cadre pour la destruction des mines PMN, tandis que des pourparlers sont en cours avec l'Agence d'approvisionnement et de maintenance de l'OTAN sur un projet de destruction des mines PMN. En 2000, les unités de déminage ukrainiennes se sont jointes aux opérations de déminage des Nations Unies au Liban et en Sierra Leone, et un bataillon conjoint ukraino-polonais pour le maintien de la paix a entrepris des opérations de déminage au Kosovo. L'Ukraine met actuellement au point un Programme de déminage humanitaire en Crimée.

Non signataires

Arménie. Les démineurs arméniens ont participé avec les démineurs géorgiens et azerbaïdjanais à une formation conjointe administrée par des militaires américains à l'automne 2000. Les chercheurs de l'Observatoire des Mines ont effectué des visites le long de la zone frontière dans les provinces de Synik, Vayots Dzor et Tavush, rassemblant ainsi de nouvelles informations sur l'impact des mines et les victimes de ces armes. En mai 2001, la base de données compilées par le Comité national arménien de l'ICBL contenait des informations sur 335 victimes de mines réparties dans onze provinces d'Arménie.

Azerbaïdjan. Une Enquête de Niveau un limitée a été réalisée dans la région de Fizuli. Une base de données nationale sur les mines a été créée à partir des résultats de cette enquête. D'autres enquêtes sont en cours. 27 démineurs et 16 enquêteurs ont été formés en 2000 ; 163 860 mètres carrés de territoire ont été déminés, et 289 991 autres mètres carrés minés ont été marqués et clôturés. En décembre 2000, l'action contre les mines a été suspendue, faute de financements. En 2000, on a enregistré dix accidents par mines au cours desquels quatre personnes ont trouvé la mort et six autres ont été blessées.

Biélorussie. Pour la première fois, la Biélorussie a révélé qu'elle stockait 4,5 millions de mines antipersonnel, dont 3,6 millions de mines de type PFM-1 et PFM-1S. De 1997 à 2000, la Biélorussie a détruit 8 183 mines antipersonnel stockées. La Biélorussie a accueilli du 31 juillet au 4 août 2000 une mission d'évaluation de l'UNMAS. Au cours des dix dernières années, les forces armées ont enlevé les mines et UXO disséminés dans 350 hectares de terrain.

Estonie. En 2000, 20 personnes ont été tuées ou blessées par des mines ou des UXO. Un Centre de déminage est ouvert depuis juin 2000. Depuis le 20 octobre 2000, l'Estonie est un Etat Partie au Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques.

Finlande. La Finlande a réaffirmé sa volonté d'adhérer au Traité d'interdiction des mines d'ici 2006, malgré les tentatives du ministre de la Défense pour repousser cette échéance. En 2000, la Finlande a financé l'action contre les mines à hauteur de 4 millions USD, soit moins que l'année précédente.

Géorgie. Les rapport continuent de faire état de l'utilisation de mines par des groupes armés géorgiens dans la région de l'Abkhazie. La Géorgie a affirmé que son gouvernement "n'a jamais encouragé ni tacitement ni ouvertement les partisans géorgiens à utiliser des mines antipersonnel." La Géorgie a reconnu avoir posé des mines anti-véhicules (mais pas de mines antipersonnel) dans le secteur tchétyène de la frontière entre la Géorgie et la Russie et les avoir éliminées par la suite. La Géorgie affirme que les forces russes ont miné la frontière russo-géorgienne près des villages de Shatili et d'Omalo. Les militaires géorgiens ont entrepris l'inventaire de leur stock de mines qui devait être achevé d'ici fin mai 2001. De septembre à novembre 2000, les Etats-Unis ont formé des soldats de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan au déminage humanitaire dans une base militaire géorgienne. Le Comité géorgien de l'ICBL a signalé que 51 personnes avaient été tuées ou blessées par des mines ou des UXO entre fin janvier et juin 2001.

Kazakhstan. Selon le rapport établi par un journal, le Kazakhstan possède entre 800 000 et un million de mines antipersonnel. Il s'agit de la seule estimation publique du stock de mines kazakh.

Kirghizistan. Les forces kirghizes auraient miné la frontière avec le Tadjikistan au cours de l'été et de l'automne 2000. L'Ouzbékistan a miné sa zone frontière avec le Kirghizistan et le Kirghizistan soutient que l'Ouzbékistan a posé des mines sur le territoire kirghize. En juin 2001, le gouvernement kirghize a adopté une loi qui fournit un cadre légal aux opérations de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines et le Kirghizistan a commencé à déminer la zone frontière avec l'Ouzbékistan.

Ouzbékistan. L'Ouzbékistan a miné ses zones frontières avec le Kirghizistan et le Tadjikistan. En juin 2001, les forces ouzbeks continuaient apparemment de miner la frontière avec le Tadjikistan. Le Kirghizistan et le Tadjikistan prétendent tous deux que l'Ouzbékistan a posé des mines à l'intérieur même de leurs frontières. L'utilisation renouvelée de mines a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de victimes des mines dans ces trois pays.

République fédérale de Yougoslavie. Suite au changement de régime en République fédérale de Yougoslavie (RFY), la RFY a fait

part de son intention d'adhérer au Traité d'interdiction des mines. Les autorités militaires yougoslaves ont affirmé n'avoir produit, importé ni exporté aucune mine antipersonnel depuis 1992. Des forces irrégulières albanophones ont utilisé des mines antipersonnel au sud de la Serbie, à la frontière avec la province du Kosovo.

Russie. Les forces russes continuent d'utiliser des mines en Tchétchénie. Les troupes russes ont également miné la frontière tadjike avec l'Afghanistan. En janvier 2001, la Russie avait détruit 1,5 million de mines antipersonnel de son stock, parmi lesquelles la totalité de ses mines à effet de souffle. En avril 2001, un Groupe de travail fédéral sur l'action contre les mines a été constitué pour faciliter les progrès de la Russie en matière d'action contre les mines, notamment pour la destruction des stocks. La Russie accroît actuellement sa participation aux opérations internationales d'action contre les mines. Les militaires russes ont organisé une table ronde publique pour examiner la question de l'utilisation des mines en Tchétchénie ; cette table ronde a notamment révélé que les mines AFM-1C/PFM-1S posées à distance enregistraient un taux d'échec de 50 %, en raison d'un dysfonctionnement de leur mécanisme d'autodestruction

Turquie. Le 6 avril 2001, la Turquie a annoncé qu'elle entamait un processus d'adhésion au Traité d'interdiction des mines. La Turquie a confirmé l'arrêt de toute production de mines antipersonnel. Fin 2000, la Turquie a fait part de son intention de déminer sa frontière avec la Syrie. En janvier 2001, la Turquie a signé avec la Géorgie une déclaration conjointe qui les engage notamment à déminer leur frontière et à renoncer à l'utilisation de mines dans le futur. Une campagne contre les mines antipersonnel a été créée par une ONG turque en septembre 2000.

Autres régions

Abkhazie. En 2000, HALO Trust a enlevé 1 049 mines et 285 UXO. En juillet 2001, 29 590 personnes avaient bénéficié de programmes de sensibilisation aux dangers des mines depuis leur création, soit 12 308 personnes en 2000 et 8 698 en 2001. Les rapports continuent de faire état de l'utilisation de mines par des groupes armés géorgiens en Abkhazie. La Géorgie a affirmé que son gouvernement "n'a jamais encouragé ni tacitement ni ouvertement les partisans géorgiens à utiliser des mines antipersonnel."

Haut-Karabakh. De septembre à novembre 2000, environ 3 millions de mètres carrés de territoire ont été déminés dans les régions d'Askeran et de Martakert. Dans le même temps, le ministère de la Défense a déminé 270 000 mètres carrés de terre arable dans la région de Hadrout : ces terres ont ensuite été distribuées aux familles des blessés de guerre, parmi lesquels des victimes de

mines. En 2000, quinze personnes ont été victimes de mines antipersonnel.

Kosovo. Fin mai 2001, une surface totale de 26,2 millions de mètres carrés de territoire avait été déminée, et 13 805 mines antipersonnel, 5452 mines anti-véhicules, 6 482 bombes à sous-munitions et 13 409 UXO avaient été détruits. Le Centre de coordination de l'action contre les mines de l'ONU prévoit d'achever d'ici fin 2001 le déminage de l'ensemble des champs de mines identifiés. En 2000, 4 684 sessions de sensibilisation aux dangers des mines ont été organisées dans 935 villes ou villages. Entre le 16 juin 1999 et le 31 décembre 2000, 437 civils et 20 démineurs ont été tués ou blessés par des mines, des bombes à sous-munitions ou d'autres dispositifs. Au cours des cinq premiers mois de 2001, on a dénombré sept incidents causés par des mines ou des UXO. Des individus non identifiés auraient continué à utiliser des mines, en particulier des mines anti-véhicules, en prenant pour cible la population serbe restée au Kosovo. On continue de découvrir de nouvelles caches d'armes au Kosovo, qui contiennent, entre autres, des mines antipersonnel.

Tchéchénie. Les forces russes et tchéchènes ont continué d'utiliser des mines antipersonnel. Des centaines de nouvelles victimes de mines ont été identifiées. Depuis juin 2000, mené en étroite collaboration avec l'UNICEF, le projet de sensibilisation aux dangers des mines du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU a bénéficié à 15 000 enfants et adolescents en Ingouchie et en Tchéchénie. Le ministre tchéchène de la Santé publique a déclaré qu'environ 8 000 personnes avaient besoin de prothèses.

MOYEN ORIENT / AFRIQUE DU NORD

Etats Parties

Jordanie. La Jordanie a détruit 16 000 mines antipersonnel supplémentaires de son stock, pour un total de 36 552 mines détruites. Un Comité national pour le déminage et la réhabilitation a été formé. Les activités de sensibilisation aux dangers des mines continuent de s'étendre. La Jordanie a adhéré au Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques le 6 septembre 2000.

Qatar. Le Qatar a pour la première fois révélé qu'il détenait un stock de mines antipersonnel dans un but de formation. Le Qatar n'a toujours pas soumis son premier rapport d'information, requis par l'article 7, dû en septembre 1999.

Tunisie. La Tunisie a rendu son rapport d'information (article 7) en juillet 2000, rendant pour la première fois public le détail des 17

575 mines antipersonnel stockées et des cinq zones minées.

Yémen. L'enquête sur l'impact des mines a été achevée en juillet 2000 et le gouvernement yéménite a approuvé un Plan quinquennal stratégique d'action contre les mines élaboré à partir des données de l'enquête en février 2001. L'enquête a identifié 592 villages affectés et 1 078 sites minés qui couvrent 923 millions de mètres carrés de terre, affectant ainsi 828 000 civils yéménites. 4 286 mines antipersonnel stockées supplémentaires ont été détruites en février 2001. En 2000, 447 mines anti-véhicules et 4 897 UXO ont été enlevés, sur une surface de 666 445 mètres carrés. Il y a eu au moins douze victimes de mines en 2000, et trois accidents par mines dans la première moitié de l'année 2001.

Signataires

Algérie. L'Algérie a achevé le processus interne de ratification de la Convention d'interdiction des mines en décembre 2000, mais n'a pas encore déposé ses instruments de ratification auprès des Nations Unies.

Non signataires

Arabie Saoudite. En mai 2001, l'Arabie Saoudite a annoncé qu'elle fournirait 3 millions USD pour l'action contre les mines au Yémen, ce qui constitue la première contribution du pays au financement de l'action contre les mines depuis 1999. L'Arabie Saoudite a confirmé qu'elle n'avait jamais utilisé, produit ni exporté de mines antipersonnel.

Egypte. Le Comité national de supervision du déminage s'est réuni pour la première fois en juin 2000. Il a créé un Fonds pour le déminage dans le désert occidental. Douze nouvelles victimes de mines ou UXO ont été recensées en 2000.

Emirats Arabes Unis. En mars 2001, les Emirats Arabes Unis ont annoncé leur intention de consacrer 50 millions USD à l'aide au re-développement du Liban Sud, somme qui comprend un financement pour le déminage.

Iran. Selon des officiels iraniens, pendant l'année 2000, plus de 880 000 mines et UXO ont été détruits, et 30 000 hectares de terres ont été déminés. Depuis 1988, plus de 750 000 hectares de terres minées ont été nettoyées et 9 millions de mines et UXO ont été détruits. Le Centre de recherche médicale évalue à 300 le nombre de victimes de mines et UXO en Iran chaque année.

Israël. Il semblerait qu'Israël ait continué d'utiliser des mines antipersonnel dans les Territoires palestiniens occupés, et ce, selon

les informations recueillies, sans les clôtures ni le marquage appropriés requis par le Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques, lequel est entré en vigueur pour Israël le 30 avril 2001. Des allégations font également état de l'utilisation de mines par les Palestiniens.

Koweït. Le Koweït aurait accepté de fournir 50 millions USD pour des projets de développement au Liban Sud, incluant l'assistance au déminage. Au Koweït, on évalue à près de 250 le nombre de mines antipersonnel et anti-véhicules enlevées en 2000. Il y a eu au moins quarante-quatre victimes de mines signalées et enregistrées entre mars 2000 et février 2001. Une nouvelle base de données sur les victimes des mines a été établie : elle comptabilise plus de 1 500 victimes civiles de mines et UXO au Koweït depuis août 1990.

Liban. Le Bureau national du déminage a recensé 1 388 zones minées, dont 553 au Liban Sud. Une Enquête nationale de Niveau un sur l'impact des mines devait commencer en juillet 2001. D'octobre 1999 à avril 2001, l'armée libanaise a enlevé 23 293 mines antipersonnel, 4 905 mines anti-véhicules et de nombreux autres UXO. L'armée libanaise a déminé 672 415 mètres carrés de terres en 2000 et 154 772 mètres carrés jusqu'en avril 2001. Au moins 57 sessions de sensibilisation aux dangers des mines ont été organisées entre mai et décembre 2000. Les Emirats Arabes Unis ont promis 50 millions USD pour le déminage et la reconstruction au Liban Sud. Depuis le retrait israélien du Liban Sud en mai 2000, 132 victimes de mines ont été recensées.

Maroc. En février 2001, des officiels marocains ont pour la première fois affirmé que le Maroc n'utilisait plus de mines antipersonnel. En mars 2001, le ministère des Affaires étrangères a déclaré à l'Observatoire des Mines que le Maroc ne possédait pas de stock de mines antipersonnel. Le Maroc et le Polisario se sont mutuellement accusés de poursuivre l'utilisation des mines au Sahara Occidental. Selon un rapport de l'ONU, en mai 2001, l'Armée royale marocaine a détruit environ 3 000 mines anti-véhicules et 37 000 mines antipersonnel au Sahara Occidental. Entre mars 2000 et mars 2001, les autorités marocaines ont recensé 51 victimes d'explosions de mines anti-véhicules et d'UXO au Sahara Occidental.

Oman. L'assistance au déminage des Etats-Unis a commencé en 2000 par une enquête menée en avril 2000 et par une mission de formation démarrée en février 2001. Oman a révélé pour la première fois que le pays détenait un stock «limité» de mines antipersonnel pour ses besoins de formation.

Syrie. En coopération avec les autorités syriennes, les forces de maintien de la paix de l'ONU sur le plateau du Golan ont initié un programme visant à recenser et à marquer toutes les zones minées dans leurs zones d'opérations. Un volet « sensibilisation aux dangers des mines » est inclus dans le projet « Safe Gardens » du ministère de la Santé, commencé en août 2000. La Campagne syrienne pour interdire les mines a été lancée le 4 juillet 2000.

Autres

Irak du Nord (Kurdistan irakien). De 1997 à la mi-2001 plus de 7 millions de mètres carrés de terres ont été déminés grâce au Programme d'action contre les mines, dont 70 % en 2000 et 2001. Le PAM a dépensé environ 20 millions USD en 2000 et dispose d'un budget d'environ 30 millions USD pour l'année 2001. En 2000, Mines Advisory Group a déminé quatorze champs de mines, et a déclaré sûrs 702 111 mètres carrés de terres. Norwegian People's Aid a déminé sept champs de mines et un total de 449 778 mètres carrés de terres. Selon l'ONU, les cas connus d'explosions de mines et d'UXO ont fait en moyenne 56 victimes par mois en 2000 et 31 par mois en 2001.

Palestine. Il semble qu'Israël ait continué d'utiliser des mines antipersonnel dans les Territoires palestiniens occupés. Les Palestiniens auraient également utilisé des mines. La campagne de sensibilisation aux dangers des mines menée par la Section palestinienne de Defense for Children International (DCI) s'est poursuivie, et plus de 70 sessions de sensibilisation aux dangers des mines ont eu lieu en 2000. La Section palestinienne de DCI, en collaboration avec les Forces de sécurité nationales palestiniennes, a également érigé une barrière et installé des panneaux de signalisation autour du champ de mines de Qabatia. En août 2000, Mines Advisory Group, basé au Royaume-Uni, a terminé l'évaluation des zones minées autour du village de Husan.

Sahara Occidental. Le Polisario et le Maroc se sont mutuellement accusés d'avoir poursuivi l'utilisation de mines dans cette zone. Un programme de sensibilisation aux dangers des mines, conduit par Norwegian People's Aid, s'est terminé en mai 2000.